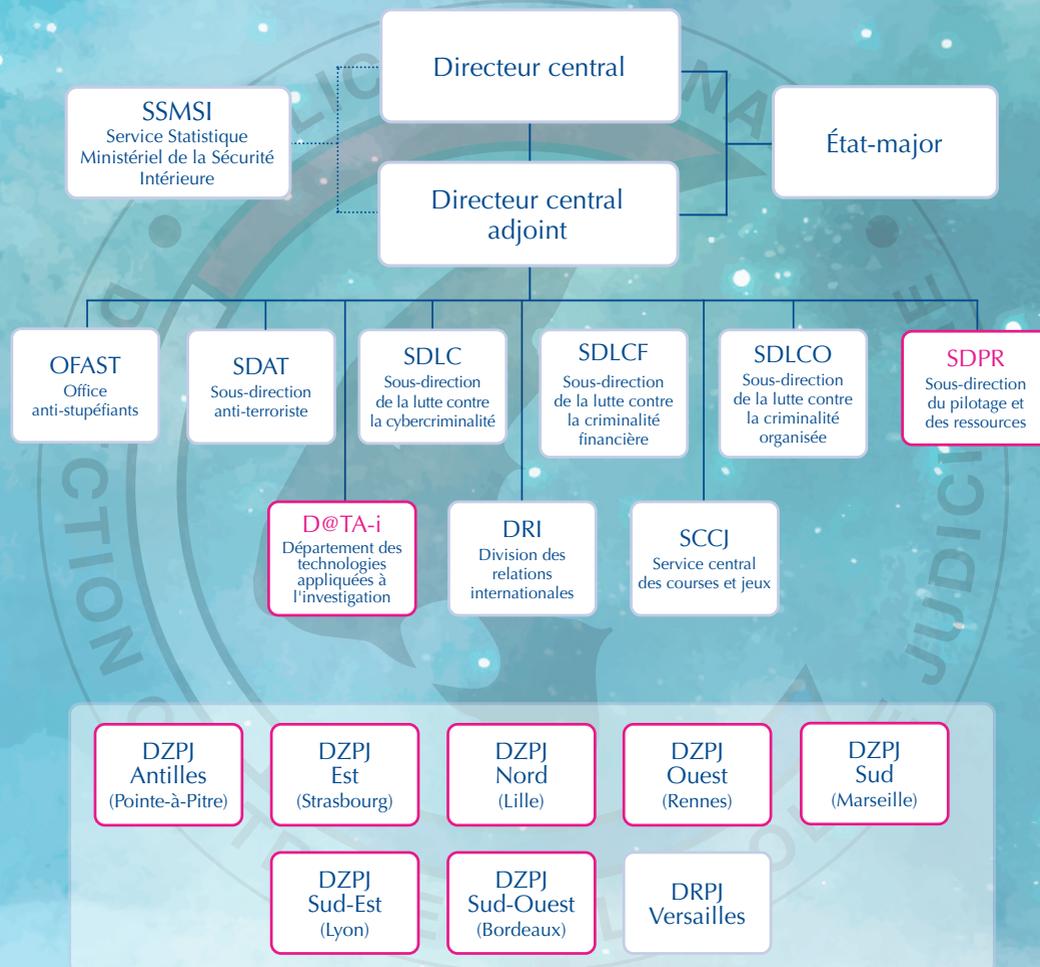


ORGANIGRAMME DCPJ

À compter du 1^{er} janvier 2021



La zonalisation s'est accompagnée également d'une réforme de services centraux :

- la création du D@TA-i, département des technologies appliquées à l'investigation,
- la transformation de la SDRES en SDPR, sous-direction du pilotage et des ressources.

DCPJ



Zonalisation

À compter du 1^{er} janvier 2021, la DCPJ se réorganise et adopte une architecture zonale.

Les 7 directions zonales et la direction régionale de la police judiciaire :

- **DZPJ NORD**, dont le siège est à Lille, a compétence sur les départements 02, 59, 60, 62 et 80.
Des services de police judiciaire sont implantés à Amiens, Coquelles et Creil.
- **DZPJ SUD EST**, dont le siège est à Lyon a compétence sur les départements 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74.
Une direction territoriale de police judiciaire est implantée à Clermont-Ferrand et des services de police judiciaire sont établis à Annecy, Chambéry, Grenoble, Saint-Étienne, et Valence.
- **DZPJ EST**, dont le siège est à Strasbourg a compétence sur les départements 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89 et 90.
Des directions territoriales de la police judiciaire sont implantées à Dijon, Nancy et Reims et des services de police judiciaire sont établis à Auxerre, Besançon, Metz et Mulhouse.
- **DZPJ SUD**, dont le siège est à Marseille a compétence sur les départements 04, 05, 06, 09, 11, 12, 13, 2A et 2B, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82, 83 et 84.
Une direction territoriale de la police judiciaire est implantée à Ajaccio, Montpellier et à Toulouse. Des services de la police judiciaire sont établis à Avignon, Bastia, Nice, Nîmes, Perpignan et Toulon.
- **DZPJ OUEST**, dont le siège est à Rennes a compétence sur les départements 14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76 et 85.
Une direction territoriale de la police judiciaire est implantée à Angers, Nantes, Orléans et Rouen. Des services de police judiciaire sont établis à Brest, Caen, Le Havre et Quimper.
- **DZPJ SUD-OUEST**, dont le siège est à Bordeaux, a compétence sur les départements 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86 et 87.
Des services de police judiciaire sont établis à Agen, Bayonne, La Rochelle, Pau, Périgueux et Poitiers.
- **DZPJ ANTILLES**, dont le siège est à Pointe-à-Pitre a compétence sur les départements 971 et 972. Un service de police judiciaire est établi à Fort-de-France.
- **La DRPJ de Versailles**, garde sa dénomination et a compétence sur les départements 77, 78, 91 et 95. Des services de police judiciaire sont établis à Cergy, Évry, Meaux et Melun.



Réforme de l'organisation territoriale de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

